



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mil seize, le seize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 décembre 2016

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absent :

Jean-Louis TOURET.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h08

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

RESSOURCES HUMAINES

DL.16.102 – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret

Par délibération du 26 novembre 2010, les membres du conseil municipal avait autorisé Mr le Maire à signer une convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion du Loiret à compter du 1er janvier 2011 pour une période de 3 ans. Par délibération du 25 novembre 2013, cette convention a été renouvelée pour une période de 3 ans et arrive à échéance le 31 décembre 2016.

La municipalité souhaite renouveler cette convention permettant d'assurer le suivi médical des agents.

Après avis du Comité Technique du 1er décembre 2016, après avis favorable de la commission générale du 1er décembre 2016, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le renouvellement de l'adhésion de la ville d'Ingré au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1er janvier 2017 pour une période de 3 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **28 DEC. 2016**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :
et publication ou notification le : **29 DEC. 2016**



